



M. le Président,  
Mesdames, Messieurs,  
Membres de la CNAS,

Nos premières pensées vont aux collègues décédés du COVID, touchés par la maladie ou le décès d'un proche. Elles vont aussi aux collègues qui se sont suicidés ainsi qu'à leur famille (encore 1 aujourd'hui). On ne peut que regretter l'absence de notre ministre pour l'ouverture de cette séance compte tenu du contexte.

La dernière plénière s'est tenue le 17 septembre 2019, les membres de la FSMI FO vous remercie pour la tenue de cette instance ce jour à peine sortie d'une crise sanitaire et économique liée au COVID 19, période anxiogène pour nombre de nos collègues qui ont besoin de signes forts. Les métiers exercés par nos collègues notamment policiers impactent souvent leur vie personnelle en plus de leur vie professionnelle. La diminution des effectifs et les restructurations ne sont pas sans conséquence sur la santé des collègues.

Dans le paysage des acteurs de l'action sociale, nous nous associons tout d'abord aux propositions portées par la Fédération Générale des Fonctionnaires FO pour la consommation de la totalité des crédits action sociale en interministériel suite au dernier CIAS.

Nous relayons aussi l'inquiétude des collègues affectés dans les futurs SGC, exprimée dans leurs instances nationales d'action sociale ministérielles.

Ils défendent leurs spécificités, nous aussi, par un budget d'action sociale ministérielle sanctuarisé sur les deux périmètres SG et police nationale (nous pensons à celui du logement) sur un budget qui doit tenir compte de l'arrivée des personnels civils de la gendarmerie (celui des BDIL). Mais aussi par la volonté de l'administration de faire reconnaître dans les bureaux des CLAS la présence des personnels de préfecture.

Nous réitérons notre demande de voir sortir du budget de l'action sociale les obligations de l'employeur telles que la médecine de prévention, les ISST, la filière sociale ....

Pour 2020, l'année budgétaire va être complexe.

Sur les BDIL, peu de recomposition de CLAS n'ont permis de mettre en place les premières actions alors que des crédits ont été notifiés à hauteur de 50 % car...les effectifs n'étaient pas stabilisés dans DIALOGUE. Pourquoi mettez-vous en avant la

période COVID pour nous indiquer que des crédits complémentaires seront exceptionnellement attribués sur demande? Cela cache t-il quelque chose?

Selon vos explications, l'impact du COVID 19 est difficile à quantifier et nous pouvons le comprendre. Néanmoins, vous n'avez pas donné suite à notre demande de communication des montants alloués aux partenaires sociaux. Vont-ils être une variable d'ajustement du budget ministériel?

Un groupe de travail sur la protection sociale complémentaire a été mis en place. Deux réunions se sont tenues, une 3ème est prévue la semaine prochaine. Nous espérons que la proposition retenue par l'administration sera à la hauteur. Peut-être au cours des échanges une annonce sera-t-elle faite par l'administration sur le montant et les modalités de la participation de l'état employeur sur la couverture santé et prévoyance santé.

Pour conclure dans un contexte social difficile, le budget d'action sociale doit être à la hauteur des difficultés rencontrées par vos agents pour permettre de maintenir le lien social essentiel à notre communauté de travail.

Nous vous remercions d'annexer la présente déclaration au procès verbal de séance et de bien vouloir accorder une minute de silence pour les victimes du COVID.